



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **VENDREDI 22 JUILLET 2016**

Compte rendu de la séance :

Présents : Mr L'HOMME René, Mr PAUCHARD Stéphane, Mme JECHOUX Bernadette, Mr CHABRIER Gilles, Mr LECOMTE Claude, Mme BALLAND Sylvie, Mr PIERRE Yves, Mr TISSERAND Ghislain.

Absents excusés : Mme RINGUE Alexandra, Mme GERARD Sophie, Mr THIRION Sylvain, Mr DIDIER Laurent, Mr THIRION Jean Pierre, Mme BONATO Marie Thérèse, Mme PIERRAT Pascale.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Mr PAUCHARD Stéphane.

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 JUIN 2016.

Mr le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal, pour approbation, le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 03 juin 2016.

Il est approuvé par tous les conseillers présents.

2° DROIT DE PREEMPTION.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption sur les biens suivants (bâti et non bâti).

- a) 371 rue du Maray - section AE N° 66 et 67 - superficie totale : 1 950 m².
- b) 32 rue du Moulin - section AB N° 119 et 120 - superficie totale : 3 149 m².

3° MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Mr le Maire informe que Mme CUNY Dominique occupant le grade de rédacteur titulaire a fait valoir ses droits à la retraite qui prendra effet le 31 mars 2017.

Considérant que les nécessités du service justifient la création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe titulaire ou s/contrat dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, à temps complet soit une durée hebdomadaire de 35h00 à partir du 01 mars 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide de la création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe titulaire ou s/contrat dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire à temps complet, soit 35h00, à compter du 01 mars 2017.

4° MARCHE DE TRAVAUX – AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES MARAYES » - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Mr le Maire indique qu'il a procédé à une consultation publique à la concurrence selon la procédure adaptée définie à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 du Code des marchés publics concernant les travaux d'aménagement du lotissement communal « Les Marayes ». La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 juin 2016 pour l'ouverture des plis.

Après avoir présenté le rapport du Maître d'œuvre concernant les offres, Mr le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer :

Le lot n°1 à l'entreprise BROGLIO de Corcieux pour un montant de 149 643,50 € HT.

Le lot n°2 à l'entreprise FMT Réseaux d'Epinal pour un montant de 13 994,35 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide d'attribuer les travaux aux entreprises citées ci-dessus.

5° PARTICIPATION FINANCIERE DE LA SCI FONCIERE CRISTOBAL POUR LES TRAVAUX D'ALIMENTATION BT TARIF JAUNE DE LA ZONE COMMERCIALE.

Mr le Maire explique que la SCI FONCIERE CRISTOBAL propriétaire du bâtiment de la zone commerciale s'était engagé à participer financièrement aux travaux d'alimentation BT Tarif jaune à hauteur de 30 % de la participation de la commune soit 1 598,18 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents accepte d'encaisser le chèque de 1 598,18 €.

6° VENTE DE COUPES DE BOIS A GARARDMER. ADJUDICATION DU 16 JUIN 2016.

Le lot 162475 a été vendu à la scierie Mandray SA pour 5 308,00 €.

Le Lot 162476 n'a pas trouvé preneur.

INFORMATIONS DIVERSES

- a) **Le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 24 juin 2016 a été transmis aux membres du Conseil Municipal. L'effectif sera de 55 enfants à la rentrée.**
- b) **Mr le Maire a signé l'acte notarial concernant la cession de licence de débit de boissons le 17 juin 2016.**
- c) **Mr le Maire fait part des courriers de remerciements adressés par l'Amicale des Donneurs de Sang Secteur de la Vologne, de l'Association Laval -Loisirs, de la Prévention Routière, du Lions Clubs du secteur de Gérardmer-Bruyères, de l'Amicale Cyclotouriste des Hautes Vosges de Fays, du Stade Municipal Bruyères Handball suite à l'attribution d'une subvention.**
- d) **Les 07 Juillet 2016 une réunion a été organisé avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes concernant les aides financières pour l'assainissement collectif rue des Villas et de la Mairie. Ces subventions pourraient être de 30% de la part de l'Agence de l'Eau et de 15 % de la part du Conseil Départemental.**
- e) **Concernant les travaux de réhabilitation de la Mairie et de l'école maternelle le permis de construire sera déposé semaine 30.**
- f) **Le fonds de soutien à l'investissement public local attribue à la commune une subvention de 114 800 € soit 40% pour une dépense estimée à 287 000 € HT. pour la mise en accessibilité de la Mairie et de l'école maternelle.**

Vu par nous, Mr L'HOMME René, Maire de la Commune,

Pour être affiché le : le 29 juillet 2016

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

